

Formulaire Licence FFN - Majeurs

2025 2026

Type :			du club :
		ERSONNELLES DU LIC	
Nom :		Prénom :	
Nationalité :	Sexe ((H/F): Date	de naissance : _
Adresse :			
Code postal :	Ville :	*********	
E-mail personnel :(obligatoire)			Tél (01) : Tél (02) :
Je suis athlète handispor En application des art.39 et suivants des données vous concernant conser vous adresser au service « Licences :	t de la loi « informatique et libertés » du vées par informatique. Si vous souhai » de la Fédération Française de Nat	6 janvier 1978 modifiée, vous d tez exercer ce droit et obtenir la ation, 104 rue Martre , CS 7005	sposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour communication des informations vous concernant, veuillez
	TYF	PE DE LICENCE	
sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant		et sportives ou de bénévole sus	titre occasionnel une activité d'encadrement (d'éducateur ceptible d'intervenir auprès de mineurs) doit cocher la case
NATATION POUR TOUS	COMPETITION		ENCADREMENT
Natation	Natation (1)	d'activités physiques et sportivides articles L.212-1 et L.322-1 A ce titre, les éléments constitu l'Etat afin qu'un contrôle autom code du sport soit effectué. J'ai compris, j'accepte ce co d'honorabilité situé en page	ntrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique Entraineur Officiel Président Secrétaire Général
Je pratique l'eau froide / glacée □		Plongeon Water-Polo Eau-Libre Nagez Forme Santé Nagez Forme Bien-être	Autre Dirigeant
Lorsqu'une réponse au QS - Majeurs NB: La pratique de la Natation en Eau Glacée, peur - à la présentation d'un certificat médical datant de	t présenter des risques pour la santé du licencié. La moins de trois mois attestant d'un examen médical s électrocardiogramme (ECG) datant de moins de si	on contre-indication à la pratique délivrance d'une licence est subordonnée : spécifique à la discipline par un cardiologue	du sport de moins de six mois est exigé.
Le soussigné déclare avoir :			
	ormations minimales de garanties de b nettant de souscrire personnellement d		achées à la licence FFN l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de
Garantie de base « individuelle ac	cident »		
	a garantie « Individuelle Accident » et	지않으로 맞으면 경쟁하는 보이었다면 하는 것같은 보고 하다.	
	le la garantie « Individuelle Accident » 15 € ttc). Dans ce cas, envoyer une co		t donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût a FFN. (juridique@ffnatation.fr)
Garantie complémentaire OUI, je souhaite souscrire une en joignant un chèque à l'ordre		remplir le formulaire de souscrip	tion disponible ci-après et le renvoyer à l'assureur
NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.			
SIGNATURE			
Fait à			
Le			

1 ^{er} exemplaire au club 2 ^{ème} exemplaire au licencié (le représentant légal pour les majeurs protégés)





Notice individuelle dommages corporels à l'attention des adhérents de la FFN

saison sportive 2025/2026

La Fédération française de natation attire l'attention de ses licenciés sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Les dommages corporels dont vous pouvez être victime à l'occasion des activités mises en place par la FFN et ses associations sportives affiliées sont pris en charge dans le cadre du contrat souscrit auprès de MAIF par la FFN (n° de sociétaire 4730780 H).

Garantie Indemnisation des dommages corporels1

Votre licence sportive FFN intègre l'assurance indemnisation des dommages corporels de base facultative².

CHAMP D'APPLICATION

La pratique des activités sportives dans le cadre des activités mises en place par la FFN et les associations sportives affiliées à la Fédération française de natation.

TERRITORIALITÉ

Les garanties sont acquises dans le monde entier.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Sont exclus des garanties

- Les dommages résultant de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré, ou de sa participation active à un acte illicite constituant un crime ou un délit intentionnel ;
- les conséquences pouvant résulter de soins reçus, traitements suivis ou d'interventions chirurgicales non consécutifs à un accident corporel garanti;
- · les affections ou lésions de toute nature qui ne sont pas la conséquence de l'événement accidentel déclaré ou qui sont imputables à une maladie connue ou inconnue du bénéficiaire des garanties.

Sont notamment réputées relever d'une maladie, les lésions internes suivantes :

- les affections musculaires, articulaires, tendineuses et discales, telles que pathologies vertébrales, ruptures musculaires et tendineuses ;
- les affections cardio-vasculaires et vasculaires cérébrales ;
- les affections virales, microbiennes et parasitaires.

Lorsqu'ils ne sont pas consécutifs à un état antérieur connu ou inconnu du bénéficiaire des garanties, demeurent toutefois couverts les ruptures tendineuses survenues à l'occasion des activités sportives, ainsi que les malaises cardiaques ou vasculaires cérébraux survenus au cours de cette activité ou pendant la phase de récupération.

Option I. A. Sport+1

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire une option complémentaire, l. A. Sport+, qui se substituera à la garantie de base de la licence et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires.

Si l'option complémentaire I. A. Sport+ offre des niveaux de garanties supérieurs aux garanties de base, elle ne permet pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice. Le licencié est invité à se rapprocher de son conseil en assurance qui pourra lui proposer des garanties adaptées à sa situation personnelle.

- 1. Le contenu des garanties figure au verso du présent document.
- 2. Cette garantie est facultative et le licencié peut y renoncer (voir encadré au verso du présent document).

MAIF

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables Entreprise régie par le Code des assurances CS 90000 - 79038 Niort cedex 9 Fédération française de natation 104 rue Martre 92110 Clichy



Si vous souscrivez la garantie I. A. Sport+, vous devez adresser le bordereau détachable complété à la MAIF, accompagné de votre chèque de règlement (MAIF - Associations Collectivités Entreprises Centre de gestion multirisque - 200 avenue Salvador Allende - 79000 Niort).

La cotisation complémentaire d'assurance d'un montant de **18,24 €** pour la **période 2025/2026**, devra être réglée par chèque à l'ordre de MAIF en inscrivant au verso du chèque le numéro de sociétaire 4730780 H.